

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

École nationale de l'aviation civile

Décision n° ENAC/DG 2011-132 du 1er septembre 2011 modifiant la décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

NOR: DEVA1125971S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile.

Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide:

Article 1er

Le b de l'article 1er de la décision ENAC/DG n° 2011-71 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

- b) En qualité de personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration
- M. Didier DELORME.
- M. Philippe MAILLARD.
- M. Richard THUMMEL.
- M. Eric REYNAUD.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1er septembre 2011.

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,

M. Houalla